
Adresse de la société populaire, du corps municipal et du comité de surveillance de la commune d'Entrains (Nièvre) qui fait part à la Convention de divers dons à la patrie, lors de la séance du 3 messidor an II (21 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire, du corps municipal et du comité de surveillance de la commune d'Entrains (Nièvre) qui fait part à la Convention de divers dons à la patrie, lors de la séance du 3 messidor an II (21 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 67-68;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24974_t1_0067_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

26

Duchoiselle, conducteur général d'artillerie au grand parc d'artillerie de l'armée du Nord, division de gauche, adresse à la Convention une somme de 20 liv., qui lui a été remise à cette intention par un conducteur d'artillerie nommé Trotain.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Du camp de Marque sous Lille, 13 prair. II; Au présid. de la Conv.*] (2).

« Citoyen Président

Je t'ai adressé dans le courant de Germinal étant à la Fère une lettre chargée de 742 liv., 10 s., pour un dons patriotique que les conducteurs d'artillerie attachée aux différents parc d'artillerie de l'armée du Nord, m'ont envoyé pour se conformer à 4 jours de nos appointements que nous avons donné pour être employé au frais de la guerre

Je profite d'un dons de 20 liv. qu'un de nos camarade appelé Trotain m'envoy, lequel n'avoit pus metre cette somme dans le temps, pour te faire parvenir son dons, et te prier de vouloir bien nous faire savoir si effectivement tu l'as reçu. Sais (*sic*) le directeur de la Poste de la Fère qui en a été chargé.

Tu dois avoir trouvé un Etat nominatif de tous ceux qui ont coopéré à ce dons, come ils sont tous divisé tant à Maubeuge, Avesnes, Réunion, Douay, Lille, etc. je te prirai de m'en adresser la réponse, affain que je puisse leurs prouver par des circulaires que ce dons tais parvenu. S. et F.»

DUCHOISELLE.

27

La société populaire, le corps municipal et le comité de surveillance de la commune d'Entrains, département de la Nièvre, félicitent la Convention sur ses travaux, et sur son active surveillance, qui lui a fait déjouer la dernière conspiration, plus dangereuse que toutes les autres. Elle annonce qu'elle a envoyé à l'administration de son district l'argenterie, cuivre, plomb, fer, linge et ornemens de toute espèce, provenant de l'église de leur commune; en outre, plus de 20 couvertures, environ 4 000 livres de cendres, qui serviront à une salpêtrière établie dans son sein, 1 500 livres de guenilles et 4 livres de charpie. Elle a fait don aux jeunes gens de son district qui combattent pour la patrie, de 93 chemises, 1 paire de guêtres, 4 paires de bas, 1 habit, 1 sabre et 3 paires de souliers; plus 118 livres en numéraire, qu'elle adresse à la Convention : elle l'invite à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait consolidé l'édifice de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (3).

[*Entrains, 27 flor. II*] (1).

« Notre révolution, comme le feu va consumer les impuretés de l'ancien régime; le fanatisme expirant, le crime méprisé et poursuivi, rendent aujourd'hui aux vrais républicains, la vertu si nécessaire pour la société, et les complots perfides des infâmes Pitt et des Cobourg, verront en expirant que la liberté triomphe malgré leurs efforts pour la renverser.

La dernière conspiration que vous avez surprise, plus criminelle et plus dangereuse que toutes les autres, attendu qu'elle étoit ourdie et enfantée par des traîtres, qui avoient usurpés notre confiance, va achever de renverser les trônes des tirans, pour y substituer ceux de la liberté et de l'égalité, la vertu prendra la place du vice, la raison celle de l'idolâtrie, et la lumière la plus pure, celle des ténèbres les plus obscures.

Citoyens Législateurs : la petite cité d'Entrains, quoiqu'entourée de communes qui ont la foiblesse de conserver encore les hochets de la supertission, leur a donné l'exemple le plus éclatant, en renversant, dans les temps où le fanatisme étoit le plus en vigueur, ses autels, brisés et brulés, tous ce qui pouvoient rappeler à ses neveux, ses erreures et les préjugés de l'enfance de sorte qu'il ne reste pas pierres sur pierres dans sa commune, de tout ce qui a été en son pouvoir de détruire.

Des premières, elle a fait passer volontairement à son administration de district, les argenteries, cuivres, fers, plombs, linges et ornemens de toutes espèces, qui servoient à son cy devant culte, lesquels objets elle offre à la patrie, plus de 20 couvertures en laine, ainsy que environs, 4 000 livres de cendres qui serviront à une salpêtrerie établie dans son sein, 1 500 livres de guenillons, et 4 livres de charpis, le tout sans aucune rétribution et quoiqu'elle soit peu fortunée, à cause de son territoire ingras, et qu'elle vient d'éprouver 2 années de suite de stérilité, la première par une grêle terrible, et la seconde par une gellée considérable, néanmoins elle vient de partager avec ses frères d'armes de ce district, ses foibles dépouilles, et leur fait le don qui suit : 93 chemises, 1 paire de guêtres, 4 paires de bas de laines, 1 habit de garde national, 1 sabre, 3 paires de souliers, et 108 liv. en numéraires que nous déposons sur l'autel de la patrie dans le sein de la Convention, le tout déjà rendus au district.

Et l'abondance qu'annonce sa récolte prochaine augmente sa satisfaction, par l'espoir d'une plus grande ressource pour faire par la suite de plus grands sacrifices, mais en attendant, citoyens représentans, daignez regarder d'un œil favorable les foibles dons d'une commune composée, à peine, de 1 000 individus et qui sont faits par des cœurs vraiment républicains et qui vous invitent d'achever de terrasser les traîtres, en mettant les mœurs et la vertu à l'ordre du jour; votre sollicitude pour un peuple à qui vous avez rendu sa liberté, sy précieuse, est un sûr garant pour vous, de son attachement et de son estime; demeurez donc à votre poste pour y continuer vos travaux, aussy pénibles qu'uti-

(1) P.V., XLI, 60. Bⁱⁿ, 4 mess. (1^{er} suppl^t).

(2) C 308, pl. 1188, p. 12.

(3) P.V., XL, 61. Bⁱⁿ, 4 mess. (1^{er} suppl^t).

(1) C 308, pl. 1188, p. 13.

les, en propageant la raison par la vérité, c'est le vœu unanime de cette commune pour le bonheur de votre patrie, car il reste encore des traîtres à punir, et sy vous avez fait tomber sous le glaive de la loy, la tête du plus grand des tirans, celle de son infâme compagne, et leurs ad'herans, il vous reste plus de moyens que jamais, pour finir ce grand ouvrage par la confiance, que vous acquerez chaque jour, d'un peuple qui vous chérie, et pour y parvenir plus promptement, cette commune pense qu'il est urgent de délivrer le territoire de la liberté, de tous ceux qui la voient enchaînée tant par le fanatisme que par la féodalité, et disons tous ensemble: Vive la Republique, vive la Montagne. S. et F.»

PATRESSON (maire), TOLLERON (présid. de la Sté popul.), 1 signature illisible (agent nat.), JUVIGNY (présid. du C. révol.), LACHASSE (secrét.).

28

Le président et l'agent national du district de Mont-Bidouze, ci-devant Saint-Palais, département des Basses Pyrénées, écrivent à la Convention qu'ils font à la patrie le don de la finance de leurs offices de notaire, dont ils ont envoyé les titres au bureau de liquidation. Ils lui annoncent en même temps que les citoyens Duhalde, Lacroix, Doribarne, Berhabe, J.-C. Dilharre, Arnaud Dilharre et Echeverri, notaires de ce district, font la même offrande.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

29

La société populaire de Nollevall, district de Gournay, département de la Seine-Inférieure, plus riche en patriotisme qu'en fortune, fait passer à la Convention une offrande de la somme de 63 liv. 10 sous en assignats, et de 16 livres de charpie, pour secourir ses braves frères des frontières. Elle applaudit à la surveillance active de la Montagne, qui a découvert les conspirations naissantes, et à la punition des conspirateurs: elle demande que le glaive de la loi frappe toutes les têtes coupables, et invite la Convention à rester à son poste. « Nous craindrions, dit-elle, que la République ne perdît trop au change. » Elle annonce que sa commune est la première de son district qui ait anéanti le fanatisme, et prie la Convention de lui accorder sa ci-devant église, pour en faire un temple à la raison, y tenir les assemblées générales et les séances de la société.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi aux comités des domaines et d'instruction publique (2).

(1) P.V., XL, 61. Bⁱⁿ, 4 mess. (1^{er} suppl^t).

(2) P.V., XL, 62. Bⁱⁿ, 4 mess. (1^{er} suppl^t).

30

Les maire, officiers municipaux et les membres du conseil-général de la commune du Pont-de-Vaux (1) font passer à la Convention un état, visé par le directoire de leur district, des dons offerts à la patrie par les sans culottes de leur commune, et disent qu'ils ne s'en tiendront pas là. Ils invitent la Convention à redoubler de courage pour frapper plus sûrement les scélérats et déjouer les factions; ils promettent d'apporter la plus grande surveillance à les dénoncer et faire traduire devant les tribunaux. « Le décret, sages représentants, qui met la vertu et la probité à l'ordre du jour, vous rend immortels, disent-ils: recevez-en nos remerciemens.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Pont-de-Vaux, 29 flor. II] (3).

« Citoyens Représentants,

Nous vous faisons passer un Etat, visé par le directoire de notre district, des dons faits par les Sans-culottes de notre commune, et déposé au Magasin militaire pour nos braves frères d'armes qui combattent aux frontières; les despotes coalisés et leurs vils esclaves; les offrandes ne sont pas bien considérables, mais les républicains qui ont jurés de vivre libres, ne s'en tiennent pas là, ils se dépouilleront du dernier de leurs vêtemens pour les envoyer à leurs frères, qui cimantent de leur sang les droits de l'homme, inséparables de l'égalité.

Redoublés de courage, législateurs, pour frapper plus sûrement les scélérats qui, sous le masque du patriotisme, osent encore conspirer; que la hache de la loi atteigne sans miséricorde, les vils intriguants que la vertu ni la probité n'ont jamais connus, et que toutes sociétés de vrais Sans-culottes, doit s'empreser de chasser de son sein; pour nous, toujours fidels aux principes de la liberté et de l'égalité, nous ne négligerons rien pour déjouer les menées de nos ennemis interrieurs, et nous apporterons la plus grande surveillance à les dénouer, et faire traduire devant les tribunaux.

La vertu et la probité étant à l'ordre du jour, ce décret, sages représentants, vous rendent immortels; que feroit la République sans ce vrai principe; continués à affermir ce gouvernement le seul qui convient à des hommes libres, nous ne cesserons de vous seconder, pourvu qu'il nous reste en mourant la douce consolation d'avoir coopérés à rompre les chaînes du genre humain. S. et F. Vive la République. Vive la Montagne.»

MATHIEU (agent mun.), RIGAULT (off. mun.), PERRIER fils ainé (off. mun.) [et 2 signatures illisibles].

(1) Ain.

(2) P.V., XL, 62. Bⁱⁿ, 4 mess. (1^{er} suppl^t).

(3) C 308, pl. 188, p. 14 et 15.